

REFERENTIEL D'EVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Formateur professionnel d'adultes

Niveau 5

Site: http://travail-emploi.gouv.fr/

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	1/42

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Formateur professionnel d'adultes

Sigle du titre professionnel : FPA

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF: 333m - Enseignement, formation - pas de fonction dominante, 333t - Exercice de l'enseignement-

Code(s) ROME: K2111

Formacode: 44586, 44542, 44517, 15084, 15041

Date de l'arrêté : 07/12/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/12/2022

Date d'effet de l'arrêté : 29/04/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel FPA

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	3/42

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Analyser ses pratiques professionnelles	00 h 55 min	Au début de l'épreuve, le candidat tire un sujet au sort parmi les 6 sujets possibles, sous la supervision du jury. Durant 45 min et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse de pratique professionnelle sur une situation professionnelle vécue correspondant au sujet tiré au sort, et il prépare sa restitution orale. Durant 10 min, le candidat présente à l'oral l'analyse de pratiques professionnelles sur le sujet tiré au sort. Cette évaluation se déroule au début de l'examen.
Autres modalités d'évaluatio	n le cas échéant :		
Entretien technique	Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours Tutorer les apprenants à distance	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat à partir d'un guide d'entretien.
 Questionnaire professionnel 	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités Evaluer les acquis de formation des apprenants Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation Accompagner le développement professionnel des apprenants Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité	01 h 35 min	Le questionnement à partir de productions est organisé en 4 parties correspondant aux quatre activités types. Activité type « Concevoir et préparer la formation » Chapitre 1 du dossier technique + 20 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury Activité type « Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants » Chapitre 2 du dossier technique + 15 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury Activité type « Accompagner les apprenants en formation » Chapitre 3 du dossier technique + 10 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury Activité type « Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises » Chapitre 4 du dossier technique + 10 min de présentation orale par le candidat + 10 min de questionnement par le jury
Entretien final		00 h 10 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 00 min	
	SIGLE Type de document Code titre Millésime FPA RE TP-00350 07	Date dernier JO 17/12/2022	Date de mise à jour Page 21/12/2022 4/42

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation vise à évaluer la compétence « *Analyser ses pratiques professionnelles* » et se déroule au début de l'examen. Sous la supervision du jury, le candidat tire au sort un sujet d'analyse de pratiques professionnelles parmi ces 6 situations courantes de l'exercice de l'emploi de formateur :

- Une conduite d'entretien avec un apprenant ;
- Une animation d'une durée comprise entre 1 h et 3 h;
- La conception d'une ressource ou d'un support pédagogique ;
- La mise en œuvre d'une évaluation :
- Une situation d'accueil individuel ou collectif :
- Une situation de communication avec un autre formateur, un membre du collectif pédagogique, ou un membre de l'équipe de direction.

Durant 45 minutes et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse d'une pratique professionnelle issue de son expérience et correspondant au sujet tiré au sort, et il en prépare la restitution orale au jury. Le candidat dispose de matériel de papeterie (feuilles, feutres, paperboard...) pour préparer sa restitution.

Durant 10 minutes, le candidat restitue au jury l'analyse de cette pratique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

A partir d'un guide d'entretien, le jury interroge le candidat durant 20 minutes sur les compétences « Accueillir un apprenant en formation et coconstruire son parcours » et « Tutorer les apprenants à distance ».

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le questionnement à partir de productions s'appuie sur la préparation et la mise en œuvre d'une formation en situation réelle par le candidat. Les attendus relatifs aux productions sont précisés dans le descriptif du dossier technique et de la présentation orale. Dans le cas où une seule formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences visées, il peut faire référence à plusieurs formations.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du titre prépare ses productions à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 315 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les productions attendues à partir de son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	5/42

Le questionnement à partir de productions s'appuie sur une démarche réflexive. Il est organisé en quatre parties et il est évalué à partir :

- D'un dossier technique à remettre au jury avant la présentation orale ;
- D'une présentation orale devant le jury ;
- D'un questionnement du candidat par le jury.

Le dossier technique comporte quatre chapitres. Le nombre de pages précisé pour chaque chapitre s'entend hors page de garde, sommaire et annexes. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15. Le candidat identifie ses sources selon les conventions en vigueur. Ce dossier technique est rédigé par le candidat en vue de l'épreuve et il est remis au jury au début de l'examen. Le jury en prend connaissance avant l'épreuve de questionnement à partir de productions.

1. Evaluation de l'activité type « Concevoir et préparer la formation »

L'évaluation de l'activité type « *Concevoir et préparer la formation* » s'appuie sur le premier chapitre du dossier technique, 20 minutes de présentation orale et 10 minutes de guestionnement.

Le premier chapitre du dossier technique comprend entre 8 et 12 pages et vise à valider la compétence « *Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande* ». Le candidat présente son analyse d'une demande de formation formelle ou informelle visant plusieurs objectifs de formation et nécessitant plusieurs modalités pédagogiques. L'analyse de la demande détaille notamment :

- Le contexte de la demande :
- Les éléments constitutifs de la demande ;
- Les éléments contractuels :
- La description du public cible ;
- Les besoins identifiés ;
- Les compétences et savoirs attendus à l'issue de la formation.

Le candidat présente également la progression pédagogique et le plan d'accompagnement qu'il a conçus à partir de son analyse et en réponse à la demande. Il précise les objectifs, les étapes, les modalités et les durées envisagées. Le candidat argumente ses choix au regard de la demande et des moyens.

La présentation orale vise à valider les compétences « Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité » et « Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité ». Le candidat présente un scénario pédagogique et d'accompagnement qu'il a conçu et, si possible, qui est issu de la progression décrite dans le dossier technique. Le scénario correspond à un ou plusieurs objectifs pédagogiques cohérents, s'inscrivant dans une progression plus large et nécessitant plusieurs modalités pédagogiques. Le candidat détaille :

• Le ou les objectifs pédagogiques déclinés à partir des objectifs de formation ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	6/42

- Le scénario pédagogique et d'accompagnement, précisant les étapes et leur articulation, les durées, les modalités, les moyens... Il propose également un scénario alternatif ;
- La description de situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement prévues dans le scénario.

Le candidat décrit ses contraintes, notamment contractuelles, et il argumente ses choix techniques et pédagogiques et la manière dont il prend en compte l'hétérogénéité des publics.

Le candidat diffuse également au jury une capsule pédagogique qu'il a conçue dans le cadre d'une des situations présentées précédemment. A partir de son état des lieux initial, il décrit sa démarche de conception, il compare le storyboard au résultat final et précise les modalités d'utilisation par des apprenants et par des formateurs. Il argumente ses choix techniques et pédagogiques.

Le candidat annexe au chapitre 1 du dossier technique le scénario pédagogique et d'accompagnement, ainsi que le storyboard de la capsule pédagogique. Aucune autre annexe n'est admise au chapitre 1 du dossier technique.

A l'issue de cette partie, le jury questionne le candidat sur sa présentation et sur le premier chapitre du dossier technique.

2. Evaluation de l'activité type « Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants »

L'évaluation de l'activité type « *Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants* » s'appuie sur le deuxième chapitre du dossier technique, 15 minutes de présentation orale et 10 minutes de questionnement.

Le deuxième chapitre du dossier technique comprend entre 5 et 8 pages et vise à valider la compétence « *Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage* ». Le candidat décrit la remédiation à une difficulté individuelle d'apprentissage rencontrée par un apprenant et qu'il a prise en charge. Il présente succinctement le contexte de la situation décrite et détaille les indicateurs observés chez l'apprenant qui ont déclenché la démarche de remédiation. Il précise et argumente la démarche diagnostique mise en œuvre, les causes identifiées des difficultés rencontrées par l'apprenant et la stratégie de remédiation mise en œuvre.

La présentation orale vise à valider les compétences « *Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités* » et « *Evaluer les acquis de formation des apprenants* ». Le candidat présente une animation incluant des temps individuels et collectifs et comprenant au minimum deux modalités pédagogiques différentes, et deux méthodes pédagogiques différentes. Si possible, l'animation est issue du scénario pédagogique présenté dans la première partie.

A partir du déroulé, de la description de la mise en œuvre de son animation, de la présentation des activités réalisées et des outils employés, le candidat argumente les méthodes et techniques qu'il a utilisées et analyse les écarts éventuels par rapport au scénario initial. Il décrit également la mise en œuvre et la restitution de l'évaluation des acquis en précisant notamment les contraintes et les obligations relatives à cette évaluation, les critères et indicateurs, les différentes étapes, les modalités, et les outils qu'il a utilisés. Il argumente ses choix. Le candidat annexe le scénario de son animation au chapitre 2 du dossier technique. Aucune autre annexe n'est admise au chapitre 2 du dossier technique.

A l'issue de cette partie, le jury questionne le candidat sur sa présentation et sur le deuxième chapitre du dossier technique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	7/42

3. Evaluation de l'activité type « Accompagner les apprenants en formation »

L'évaluation de l'activité type « *Accompagner les apprenants en formation* » s'appuie sur le troisième chapitre du dossier technique, 10 minutes de présentation orale et 10 minutes de questionnement.

Le troisième chapitre du dossier technique comprend entre 7 et 10 pages et vise à valider la compétence « *Accompagner le développement professionnel des apprenants* ». Le candidat présente succinctement le contexte de la situation dont il décrit la mise en œuvre. Il précise et il argumente le contenu, les modalités et l'articulation des temps de formation et d'accompagnement relatifs au développement professionnel d'un groupe d'apprenants. Il donne un exemple de situation d'évaluation diagnostique et un exemple de situation d'apprentissage. Il précise et argumente le choix des modalités et des outils d'accompagnement à la recherche de stage ou d'emploi.

La présentation orale vise à valider la compétence « *Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation* ». Le candidat présente un accompagnement individuel qu'il a mis en œuvre auprès d'un apprenant, si possible en lien avec le scénario présenté dans la première partie de l'épreuve. Le cas présenté s'inscrit dans un parcours incluant des temps d'accompagnement ou de suivi individuels et collectifs. Le candidat décrit les étapes principales du scénario d'accompagnement initial, l'accompagnement qu'il a réellement mis en œuvre en prenant l'exemple d'un apprenant particulier, les outils de suivi utilisés, les éléments de traçabilité attendus, etc. Il argumente les éventuels écarts entre le scénario initial et le réalisé. Le candidat présente également le déroulement d'un entretien avec cet apprenant et les suites données à cet entretien. Le candidat annexe au chapitre 3 du dossier technique la synthèse de l'entretien présenté. Aucune autre annexe n'est admise au chapitre 3 du dossier technique.

A l'issue de cette partie, le jury questionne le candidat sur sa présentation et sur le troisième chapitre du dossier technique.

4. Evaluation de l'activité type « Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises »

L'évaluation de l'activité type « *Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises* » s'appuie sur le quatrième chapitre du dossier technique, 10 minutes de présentation orale et 10 minutes de questionnement.

Le quatrième chapitre du dossier technique comprend entre 10 et 15 pages et vise à valider la compétence « *Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité* ». Il prend la forme d'un dossier de veille structuré en quatre parties :

- Une partie décrivant le dispositif de veille professionnelle et pédagogique du candidat, et les outils sur lesquels il s'appuie.
- Une partie décrivant une cartographie locale conçue par le candidat, présentant les acteurs du secteur de l'insertion et de la formation, et les acteurs de son domaine de spécialité.
- Une partie relative à un sujet choisi par le candidat et relevant de sa spécialité. Le candidat réalise un état des lieux sur le sujet choisi et en décrit les évolutions. Il précise les acteurs de référence, les éventuels textes règlementaires et les évènements associés au sujet, les sources d'information et leur qualité, etc. Il décrit la manière dont il prend en compte ce travail de veille dans ses contenus.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	8/42

Une partie relative à un sujet choisi par le candidat et relevant de la formation professionnelle. Le candidat réalise un état des lieux sur le sujet choisi et en décrit les évolutions. Il précise les acteurs de référence, les éventuels textes règlementaires et les évènements associés au sujet, les sources d'information et leur qualité, etc. Il décrit la manière dont prend en compte ce travail de veille dans sa pratique de formateur.
 Aucune annexe n'est admise au chapitre 4 du dossier technique.

La présentation orale vise à valider la compétence « Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité ». Le candidat présente les obligations contractuelles et réglementaires d'une formation qu'il a animée. Il détaille les éléments de preuve qu'il doit collecter et mettre à disposition dans le contexte du système de qualité et de conformité.

Le candidat présente également les spécificités règlementaires de son domaine de spécialité, ainsi que les enjeux liés à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail, et les enjeux de Responsabilité Sociale des Entreprises. Il décrit la manière dont il les prend en compte dans ses pratiques professionnelles, et dont il permet aux apprenants de se les approprier.

A l'issue de cette partie, le jury questionne le candidat sur sa présentation et sur le quatrième chapitre du dossier technique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	9/42

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Concevoir et préparer la formation			•		
Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande	L'analyse de la demande permet d'identifier les compétences et savoirs à acquérir, les caractéristiques des publics et les besoins d'accompagnement La progression pédagogique décrit les objectifs, les étapes, les modalités et les durées de formation Le plan d'accompagnement décrit les étapes de l'accompagnement, les modalités et les durées associées Le cadre contractuel et financier est pris en compte dans la progression pédagogique et le plan d'accompagnement Les moyens humains, matériels et pédagogiques sont pris en compte dans la progression pédagogique et le plan d'accompagnement				X
Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité	Le scénario est structuré à partir des objectifs pédagogiques et précise les étapes clés de l'apprentissage, de l'évaluation et de d'accompagnement, ainsi que les durées associées Les situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement précisent les objectifs pédagogiques, les intentions, les méthodes et techniques, les activités, les outils, les ressources et les modalités Le scénario respecte le cadre contractuel et réglementaire, et prend en compte l'hétérogénéité des besoins et les caractéristiques des publics Des scénarii alternatifs sont prévus pour prendre en compte les difficultés d'apprentissage Les moyens et l'organisation prévus dans le scénario permettent d'anticiper la mise en œuvre de la formation				X

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	10/42

			Autre	es modalités d'év	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité	L'état des lieux permet d'identifier les ressources pédagogiques disponibles et celles à concevoir Les ressources pédagogiques sont adaptées à l'objectif visé, aux règles d'hygiène et de sécurité, aux évolutions et à la règlementation du domaine de spécialité, ainsi qu'au public Les activités et les capsules pédagogiques sont produites à partir d'un plan ou d'un storyboard Les consignes destinées aux apprenants et aux formateurs sont explicites La règlementation en vigueur concernant la propriété intellectuelle est respectée				×
Animer une formation et évaluer les acquis des apprenan					
Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités	Les apprentissages sont replacés dans la progression pédagogique Les objectifs visés et les étapes de l'animation sont présentés aux apprenants Les consignes permettant la réalisation des activités et l'utilisation des ressources sont explicites Les méthodes et techniques pédagogiques utilisées sont adaptées aux objectifs et au public Le scénario pédagogique et les moyens envisagés sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées Les actions du formateur facilitent la dynamique de groupe, la participation des apprenants et leur collaboration				×
Evaluer les acquis de formation des apprenants	Les modalités et les activités d'évaluation sont cohérentes avec les caractéristiques des apprenants et les moyens humains et matériels Les modalités et les activités d'évaluation respectent le cahier des charges de la formation ou le référentiel de certification ou de diplôme Les critères et les indicateurs d'évaluation sont adaptés aux objectifs visés Les consignes permettant la réalisation des activités d'évaluation sont explicites La restitution et l'analyse des résultats permettent aux apprenants de repérer leurs acquis et leurs axes de progrès				×

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	11/42

			Autro	es modalités d'év	valuation
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage	Les difficultés d'apprentissage sont repérées Une démarche diagnostique est mise en œuvre Les causes des difficultés d'apprentissage sont identifiées La stratégie de remédiation tient compte des causes de la difficulté, des caractéristiques de l'apprenant et de la progression pédagogique Les limites de ses champs d'intervention sont respectées				×
Accompagner les apprenants en formation				1	
Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation	Les étapes prévues dans le scénario d'accompagnement et les parcours individuels des apprenants sont respectées La conduite d'entretien s'appuie sur des étapes et des techniques adaptées à la situation Les ajustements de parcours sont formalisés et motivés Le choix des acteurs sollicités est cohérent avec les problématiques des apprenants L'utilisation des outils de suivi permet la traçabilité du parcours				X
Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours	Le déroulement du positionnement respecte les étapes prévues Les consignes à destination de l'apprenant sont explicites Les pré acquis, les besoins de formation et les modalités préférentielles d'apprentissage sont identifiés Les objectifs, étapes et modalités du parcours proposé sont validés avec l'apprenant Les parcours de formation et d'accompagnement sont formalisés		X		
Tutorer les apprenants à distance	Les interventions tutorales sont adaptées aux besoins des apprenants et à la situation Les interventions tutorales favorisent l'autonomisation de l'apprenant à distance Le scénario tutoral et les moyens envisagés sont respectés, les éventuelles modifications sont motivées Les outils de communication collaboratifs sont animés et modérés Les interventions tutorales sont tracées dans un outil de suivi		×		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	12/42

			Autres modalités d'évaluation		
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Les temps d'accompagnement au projet professionnel son Des situations d'évaluation et des activités réflexives sont permettre aux apprenants d'identifier les compétences et relatifs à leur projet professionnel Des situations d'apprentissage sont organisées pour perm l'appropriation des comportements et des compétences pit transversales nécessaires à la réalisation du projet profes apprenants Les temps d'accompagnement au projet professionnel sont permettre aux apprenants d'identifier les compétences et relatifs à leur projet professionnel Des situations d'apprentissage sont organisées pour perm l'appropriation des comportements et des compétences pit transversales nécessaires à la réalisation du projet professionnel sont identifier les services et relatifs à leur projet professionnel sont identifier les compétences et relatifs à leur projet professionnel les situations d'apprentissage sont organisées pour perm l'appropriation des comportements et des compétences pit transversales nécessaires à la réalisation du projet professionnel sont identifier les services et les freins au projet professionnel sont identifier les compétences et relatifs à leur projet professionnel les situations d'apprentissage sont organisées pour perm l'appropriation des comportements et des compétences pit transversales nécessaires à la réalisation du projet professionnel les apprenants les apprenants les services et les freins au projet professionnel sont identifier les services et les freins au projet professionnel les apprenants le					×
Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche d	e qualité et de responsabilité sociale des entreprises			1	
Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité	Les obligations contractuelles et les obligations relevant du système de qualité et de conformité sont identifiées et respectées Les éléments de suivi et de preuves du système qualité sont collectés et mis à disposition Les bilans qualitatifs et quantitatifs sont synthétiques et permettent de tracer le déroulement de la formation et des parcours individuels Les situations et comportements à risque en termes d'hygiène, de santé et de sécurité, d'environnement et de discrimination sont identifiés Les pratiques professionnelles favorisent le respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité, du principe de non-discrimination et la mise en œuvre d'écogestes par les apprenants				X

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	13/42

			Autres modalités d'évaluation			
Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)	
Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité	Les sources d'information, les évènements et les acteurs pertinents sont recensés Les données issues de la veille sectorielle et pédagogique sont collectées et organisées Les acteurs locaux mobilisables pour répondre aux demandes des apprenants sont identifiés Les contenus de formation prennent en compte les évolutions sectorielles et pédagogiques La règlementation relative à sa spécialité et à la formation professionnelle est connue				⊠	
Analyser ses pratiques professionnelles	La situation choisie est vécue et relève de la responsabilité du formateur Les faits, opinions et sentiments sont distingués Les facteurs déterminants de la situation sont identifiés L'analyse de pratiques suit une démarche formalisée et s'appuie sur des concepts ou méthodologies relatifs à la situation analysée Les propositions d'ajustement des pratiques sont pertinentes	X				
Obligations règlementaires le cas échéant : Sans objet						

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	14/42

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer	Accompagner le développement professionnel des apprenants
	Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
	Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours
	Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
	Analyser ses pratiques professionnelles
	Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
	Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
	Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
	Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
	Evaluer les acquis de formation des apprenants
	Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
	Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
	Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
	Tutorer les apprenants à distance
Adopter un comportement orienté vers l'autre	Accompagner le développement professionnel des apprenants
	Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
	Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours
	Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
	Analyser ses pratiques professionnelles
	Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
	Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
	Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
	Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
	Evaluer les acquis de formation des apprenants
	Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
	Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
	Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
	Tutorer les apprenants à distance
Organiser ses actions	Accompagner le développement professionnel des apprenants
	Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
	Accueillir les apprenants en formation et co-construire leurs parcours

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	15/42

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
	Analyser ses pratiques professionnelles
	Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
	Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
	Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
	Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
	Evaluer les acquis de formation des apprenants
	Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
	Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
	Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
	Tutorer les apprenants à distance

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre FPA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier technique du candidat pendant le temps de préparation de l'analyse de pratique par le candidat.

Durant l'épreuve de questionnement à partir de productions, le jury respecte le temps de présentation du candidat et respecte les durées préconisées pour questionner le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	16/42



REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS

DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Formateur professionnel d'adultes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	17/42

CCP

Concevoir et préparer la formation

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve	
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité		La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (8 à 12 pages); une présentation orale par le candidat (25 min); un questionnement par le jury (10 min).	
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :			
 Entretien technique 	Sans objet		Sans objet	
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet	
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet	
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 35 min		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	19/42

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur la préparation d'une formation par le candidat. Dans le cas où une seule formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences visées, il peut faire référence à plusieurs formations.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Concevoir et préparer la formation » prépare ses productions à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 105 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du CCP. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les productions attendues à partir de son activité professionnelle.

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur une démarche réflexive. Elle est évaluée à partir :

- d'un dossier technique de 8 à 12 pages à remettre au jury avant la présentation orale ;
- d'une présentation orale devant le jury de 25 minutes ;
- d'un questionnement du candidat par le jury de 10 minutes.

1. Le dossier technique

Le dossier technique est rédigé par le candidat en vue de l'épreuve et il est remis au jury au début de l'examen. Le jury en prend connaissance avant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Dans le dossier technique, le candidat identifie ses sources selon les conventions en vigueur. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le dossier technique comprend entre 8 et 12 pages (hors page de garde, sommaire et annexe) et vise à valider la compétence « *Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande* ». Le candidat présente son analyse d'une demande de formation formelle ou informelle visant plusieurs objectifs de formation et nécessitant plusieurs modalités pédagogiques. L'analyse de la demande détaille notamment :

- Le contexte de la demande ;
- Les éléments constitutifs de la demande ;
- Les éléments contractuels ;
- La description du public cible ;
- Les besoins identifiés :
- Les compétences et savoirs attendus à l'issue de la formation.

Le candidat présente également la progression pédagogique et le plan d'accompagnement qu'il a conçus à partir de son analyse et en réponse à la demande. Il précise les objectifs, les étapes, les modalités et les durées envisagées. Le candidat argumente ses choix au regard de la demande et des moyens.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	20/42

2. La présentation orale

La présentation orale dure 25 minutes et vise à valider les compétences « Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité » et « Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité ». Le candidat présente un scénario pédagogique et d'accompagnement qu'il a conçu et, si possible, qui est issu de la progression décrite dans le dossier technique. Le scénario correspond à un ou plusieurs objectifs pédagogiques cohérents, s'inscrivant dans une progression plus large et nécessitant plusieurs modalités pédagogiques.

Le candidat détaille :

- Le ou les objectifs pédagogiques déclinés à partir des objectifs de formation;
- Le scénario pédagogique et d'accompagnement, précisant les étapes et leur articulation, les durées, les modalités, les moyens... Il propose également un scénario alternatif ;
- La description de situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement prévues dans le scénario.

Le candidat décrit ses contraintes, notamment contractuelles, et il argumente ses choix techniques et pédagogiques et la manière dont il prend en compte l'hétérogénéité des publics.

Le candidat diffuse au jury une capsule pédagogique qu'il a conçue dans le cadre d'une des situations présentées précédemment, et il présente une activité d'évaluation. A partir de son état des lieux initial, il décrit sa démarche de conception, il compare le storyboard au résultat final et précise les modalités d'utilisation par des apprenants et par des formateurs. Il argumente ses choix techniques et pédagogiques.

Le candidat annexe au dossier technique le scénario pédagogique et d'accompagnement, ainsi que le storyboard de la capsule pédagogique. Aucune autre annexe n'est admise.

3. Le questionnement par le jury

A l'issue de cette partie, le jury questionne durant 10 minutes le candidat sur sa présentation et sur le dossier technique.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Concevoir et préparer la formation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier technique du candidat avant le début de l'épreuve.

Durant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session, le jury respecte le temps de présentation du candidat et respecte les durées préconisées pour questionner le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	21/42

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	22/42

CCP

Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	00 h 30 min L		La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (5 à 8 pages); une présentation orale par le candidat (20 min); un questionnement par le jury (10 min).
Autres modalités d'évaluation	n le cas échéant :		
■ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
 Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
 Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	23/42

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur l'animation d'une formation par le candidat. Dans le cas où une seule formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences visées, il peut faire référence à plusieurs formations.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants » prépare ses productions à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 105 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du CCP. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les productions attendues à partir de son activité professionnelle.

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur une démarche réflexive. Elle est évaluée à partir :

- D'un dossier technique de 5 à 8 pages à remettre au jury avant la présentation orale ;
- D'une présentation orale devant le jury de 20 minutes ;
- D'un questionnement du candidat par le jury de 10 minutes.

1. Le dossier technique

Le dossier technique est rédigé par le candidat en vue de l'épreuve et il est remis au jury au début de l'examen. Le jury en prend connaissance avant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Dans le dossier technique, le candidat identifie ses sources selon les conventions en vigueur. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le dossier technique comprend entre 5 et 8 pages (hors page de garde, sommaire et annexe) et vise à valider la compétence « Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage ». Le candidat décrit la remédiation à une difficulté individuelle d'apprentissage rencontrée par un apprenant et qu'il a prise en charge. Il présente succinctement le contexte de la situation décrite et détaille les indicateurs observés chez l'apprenant qui ont déclenché la démarche de remédiation. Il précise et argumente la démarche diagnostique mise en œuvre, les causes identifiées des difficultés rencontrées par l'apprenant et la stratégie de remédiation mise en œuvre.

2. La présentation orale

La présentation orale dure 20 minutes et vise à valider les compétences « *Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités* » et « *Evaluer les acquis de formation des apprenants* ». Le candidat présente une animation incluant des temps individuels et collectifs et comprenant au minimum deux modalités pédagogiques différentes, et deux méthodes pédagogiques différentes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	24/42

A partir du déroulé, de la description de la mise en œuvre de son animation et de la présentation des activités réalisées et des outils employés, le candidat argumente les méthodes et techniques qu'il a utilisées et analyse les écarts éventuels par rapport au scénario initial. Il décrit également la mise en œuvre et la restitution de l'évaluation des acquis en précisant notamment les contraintes et les obligations relatives à cette évaluation, les critères et indicateurs, les différentes étapes, les modalités, et les outils qu'il a utilisés. Il argumente ses choix. Le candidat annexe le scénario de son animation au dossier technique. Aucune autre annexe n'est admise.

3. Le questionnement par le jury

A l'issue de cette partie, le jury questionne durant 10 minutes le candidat sur sa présentation et sur le dossier technique.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier technique du candidat avant le début de l'épreuve.

Durant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session, le jury respecte le temps de présentation du candidat et respecte les durées préconisées pour questionner le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	25/42

CCP

Accompagner les apprenants en formation

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

	Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve	
réa	ésentation d'un projet ilisé en amont de la esion	Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation Accompagner le développement professionnel des apprenants	00 h 25 min	La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur : un dossier technique (7 à 10 pages); une présentation orale par le candidat (15 min); un questionnement par le jury (10 min).	
Au	tres modalités d'évaluation Entretien technique	Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours	00 h 20 min	Le jury interroge le candidat partir d'un guide d'entretien.	
-	Questionnaire professionnel	Tutorer les apprenants à distance Sans objet		Sans objet	
•	Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet	
		Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 45 min		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	27/42

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur l'accompagnement d'apprenants en formation par le candidat. Dans le cas où une seule formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences visées, il peut faire référence à plusieurs formations.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « Accompagner les apprenants en formation » prépare ses productions à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 105 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du CCP. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les productions attendues à partir de son activité professionnelle.

La présentation d'un projet réalisé en amont de la session s'appuie sur une démarche réflexive. Elle est évaluée à partir :

- D'un dossier technique de 7 à 10 pages à remettre au jury avant la présentation orale ;
- D'une présentation orale devant le jury de 15 minutes ;
- D'un questionnement du candidat par le jury de 10 minutes.

1. Le dossier technique

Le dossier technique est rédigé par le candidat en vue de l'épreuve et il est remis au jury au début de l'examen. Le jury en prend connaissance avant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Dans le dossier technique, le candidat identifie ses sources selon les conventions en vigueur. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le dossier technique comprend entre 7 et 10 pages (hors page de garde, sommaire et annexe) et vise à valider la compétence « *Accompagner le développement professionnel des apprenants* ». Le candidat présente succinctement le contexte de la situation dont il décrit la mise en œuvre. Il précise et il argumente le contenu, les modalités et l'articulation des temps de formation et d'accompagnement relatifs au développement professionnel d'un groupe d'apprenants. Il donne un exemple de situation d'évaluation diagnostique et un exemple de situation d'apprentissage. Il précise et argumente le choix des modalités et des outils d'accompagnement à la recherche de stage ou d'emploi.

2. La présentation orale

La présentation orale dure 15 minutes et vise à valider la compétence « *Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation* ». Le candidat présente un accompagnement individuel qu'il a mis en œuvre auprès d'un apprenant. Le cas présenté s'inscrit dans un parcours incluant des temps d'accompagnement ou de suivi individuels et collectifs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	28/42

Le candidat décrit les étapes principales du scénario d'accompagnement initial, l'accompagnement qu'il a réellement mis en œuvre en prenant l'exemple d'un apprenant particulier, les outils de suivi utilisés, les éléments de traçabilité attendus, etc. Il argumente les éventuels écarts entre le scénario initial et le réalisé. Le candidat présente également le déroulement d'un entretien avec cet apprenant et les suites données à cet entretien. Le candidat annexe au chapitre 3 du dossier technique la synthèse de l'entretien présenté. Aucune autre annexe n'est admise.

A l'issue de cette partie, le jury questionne le candidat sur sa présentation et sur le troisième chapitre du dossier technique.

3. Le questionnement par le jury

A l'issue de cette partie, le jury questionne durant 10 minutes le candidat sur sa présentation et sur le dossier technique.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

A partir d'un guide d'entretien, le jury interroge le candidat durant 20 minutes sur les compétences « Accueillir un apprenant en formation et coconstruire son parcours » et « Tutorer les apprenants à distance ».

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accompagner les apprenants en formation

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier technique du candidat avant le début de l'épreuve.

Durant l'épreuve de présentation d'un projet réalisé en amont de la session, le jury respecte le temps de présentation du candidat et respecte les durées préconisées pour questionner le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury : Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	29/42

CCP

Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

	Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
_	e en situation fessionnelle	Analyser ses pratiques professionnelles	00 h 55 min	Au début de l'épreuve, le candidat tire un sujet au sort parmi les 6 sujets possibles, sous la supervision du jury. Durant 45 min et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse de pratique professionnelle sur une situation professionnelle vécue correspondant au sujet tiré au sort, et il prépare sa restitution orale. Durant 10 min, le candidat présente à l'oral l'analyse de pratiques professionnelles sur le sujet tiré au sort. Cette évaluation se déroule au début de l'examen.
Aut	res modalités d'évaluatior	ı le cas échéant :		
•	Entretien technique	Sans objet		Sans objet
•	Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
•	Questionnement à partir de production(s)	Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa	00 h 25 min	Le questionnement à partir de production s'appuie sur : un dossier technique (10 à 15 pages) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	31/42

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	spécialité		 une présentation orale par le candidat (15 min); un questionnement par le jury (10 min).
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	01 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

La mise en situation vise à évaluer la compétence « *Analyser ses pratiques professionnelles* » et se déroule au début de l'examen. Sous la supervision du jury, le candidat tire au sort un sujet d'analyse de pratiques professionnelles parmi ces 6 situations courantes de l'exercice de l'emploi de formateur :

- Une conduite d'entretien avec un apprenant ;
- Une animation d'une durée comprise entre 1 h et 3 h;
- La conception d'une ressource ou d'un support pédagogique;
- La mise en œuvre d'une évaluation :
- Une situation d'accueil individuel ou collectif;
- Une situation de communication avec un autre formateur, un membre du collectif pédagogique, ou un membre de l'équipe de direction.

Durant 45 minutes et hors de la présence du jury, le candidat réalise l'analyse d'une pratique professionnelle issue de son expérience et correspondant au sujet tiré au sort, et il en prépare la restitution orale au jury. Le candidat dispose de matériel de papeterie (feuilles, feutres, paperboard...) pour préparer sa restitution.

Durant 10 minutes, le candidat restitue au jury l'analyse de cette pratique.

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

Le questionnement à partir de productions s'appuie sur la préparation et la mise en œuvre d'une formation par le candidat. Dans le cas où une seule formation ne permet pas au candidat de faire valoir l'ensemble des compétences visées, il peut faire référence à plusieurs formations.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du CCP « *Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises* » prépare ses productions à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 70 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du CCP. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les productions attendues à partir de son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	32/42

Le questionnement à partir de productions s'appuie sur une démarche réflexive. Il est évalué à partir :

- D'un dossier technique de 10 à 15 pages à remettre au jury avant la présentation orale ;
- D'une présentation orale devant le jury de 15 minutes ;
- D'un questionnement du candidat par le jury de 10 minutes.

1. Le dossier technique

Le dossier technique est rédigé par le candidat en vue de l'épreuve et il est remis au jury au début de l'examen. Le jury en prend connaissance avant l'épreuve de questionnement à partir de productions.

Dans le dossier technique, le candidat identifie ses sources selon les conventions en vigueur. La police de caractères à utiliser est Arial 11, interligne 1,15.

Le dossier technique comprend entre 10 et 15 pages (hors page de garde et sommaire) et vise à valider la compétence « Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité ». Il prend la forme d'un dossier de veille structuré en quatre parties :

- Une partie décrivant le dispositif de veille professionnelle et pédagogique du candidat, et les outils sur lesquels il s'appuie.
- Une partie décrivant une cartographie locale conçue par le candidat, présentant les acteurs du secteur de l'insertion et de la formation, et les acteurs de son domaine de spécialité.
- Une partie relative à un sujet choisi par le candidat et relevant de sa spécialité. Le candidat réalise un état des lieux sur le sujet choisi et en décrit les évolutions. Il précise les acteurs de référence, les éventuels textes règlementaires et les évènements associés au sujet, les sources d'information et leur qualité, etc. Il décrit la manière dont il prend en compte ce travail de veille dans ses contenus.
- Une partie relative à un sujet choisi par le candidat et relevant de la formation professionnelle. Le candidat réalise un état des lieux sur le sujet choisi et en décrit les évolutions. Il précise les acteurs de référence, les éventuels textes règlementaires et les évènements associés au sujet, les sources d'information et leur qualité, etc. Il décrit la manière dont prend en compte ce travail de veille dans sa pratique de formateur.

Aucune annexe n'est admise au dossier technique.

2. La présentation orale

La présentation orale dure 15 minutes et vise à valider la compétence « Respecter et faire respecter la règlementation en vigueur en formation et dans sa spécialité ». Le candidat présente les obligations contractuelles et réglementaires d'une formation qu'il a animée. Il détaille les éléments de preuve qu'il doit collecter et mettre à disposition dans le contexte du système de qualité et de conformité.

Le candidat présente également les spécificités règlementaires de son domaine de spécialité, ainsi que les enjeux liés à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail, et les enjeux de Responsabilité Sociale des Entreprises. Il décrit la manière dont il les prend en compte dans ses pratiques professionnelles, et dont il permet aux apprenants de se les approprier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	33/42

3. Le questionnement par le jury

A l'issue de cette partie, le jury questionne durant 10 minutes le candidat sur sa présentation et sur le dossier technique.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 20 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier technique du candidat pendant le temps de préparation de l'analyse de pratique par le candidat.

Durant l'épreuve de questionnement à partir de productions, le jury respecte le temps de présentation du candidat et respecte les durées préconisées pour questionner le candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	34/42

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Formateur professionnel d'adultes

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Pour la préparation de l'analyse de pratiques par le candidat : Local fermé, équipé de tables, de chaises et de matériel de papeterie.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
	Pour la restitution par le candidat devant le jury :	
	Salle de formation ou bureau, équipé(e) au minimum de 2 tables et 3 chaises. L'espace doit être aménageable par le candidat pour afficher des supports physiques (tableau, paperboard).	
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum de 2 tables et 3 chaises. L'espace doit être aménageable par le candidat pour utiliser la vidéo projection et pour afficher des supports physiques (tableau, paperboard).	Le candidat organise l'espace en fonction de ses besoins.
		Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Pour la lecture du dossier technique par le jury : Local fermé, équipé de tables, de chaises et d'un poste informatique.	Le jury prend connaissance du dossier technique hors de la présence du candidat.
	Pour la présentation orale par le candidat et le questionnement par le jury : Salle de formation ou bureau, équipé(e) au minimum de 2 tables et 3 chaises, d'un poste informatique pour le candidat et d'un poste informatique pour le jury. L'espace doit être aménageable par le candidat pour utiliser la vidéo projection et la diffusion de sa capsule pédagogique (vidéo, son) et pour afficher des supports physiques (tableau, paperboard).	Le candidat organise l'espace en fonction de ses besoins.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Le jury prend connaissance du dossier professionnel hors de la présence du candidat.
010		

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	35/42

Ressources (pour un candidat)
Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.
Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Poste informatique jury équipé : d'une suite bureautique ; d'un accès internet et de 3 navigateurs web différents. Le poste informatique jury permet la lecture de documents à partir d'un support de stockage externe. Poste informatique candidat : équipé d'une suite bureautique ; équipé d'un accès internet et de 3 navigateurs web différents ; connecté à un vidéo projecteur ; connecté à un système de diffusion audio. Le poste informatique candidat permet la lecture de documents à partir d'un support de stockage externe.	1	Version des logiciels et des navigateurs : au maximum 2 versions antérieures à la référence actuellement en cours. Le système d'exploitation permet d'utiliser ces logiciels et navigateurs. Le candidat n'est pas autorisé à utiliser son propre matériel informatique.
Équipements	1	Ensemble informatique permettant la projection de documents et de capsules pédagogiques (ordinateur, vidéo projecteur, enceintes). Paperboard Tableau	1	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Rouleau de feuilles pour paperboard Set de papeterie (papier, stylo, feutres tableau blanc 4 couleurs, feutres paperboard 4 couleurs, scotch, aimants, blocs de notes repositionnables)	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	36/42

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Formateur professionnel d'adultes est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

	Formateur professionnel d'adultes		Formateur professionnel d'adultes
	Arrêté du 11/12/2017		Arrêté du 07/12/2022
CCP	Préparer et animer des actions de formation collectives en intégrant des environnements	CCP	Concevoir et préparer la formation
	numériques	CCP	Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants
CCP	Construire des parcours individualisés et accompagner les apprenants	CCP	Aucune correspondance
CCP	Aucune correspondance	CCP	Accompagner les apprenants en formation
CCP	Aucune correspondance	CCP	Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité
			sociale des entreprises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	37/42

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
FPA	RE	TP-00350	07	17/12/2022	21/12/2022	39/42

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

